

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du mardi 29 septembre 2009

### **Présents :**

F.Dalongeville, P. Bellonnet, F. Meunier, V. Joly, P. Lamoureux,  
D. Herbain, L. Desmet, S. Derriche, J-P Nuyttens.

**Excusés :** Laurence Cohen-Carraud A. Szlachta,

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2009**

### **1. Délibération percepteur**

Après explications, le conseil municipal :

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et budget,
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à monsieur Christophe DOSIMONT, receveur municipal soit 350,08€.

### **2. Point assainissement.**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion importante sera organisée le vendredi 3 octobre en mairie avec M. Braquart, en charge des dossiers eau et assainissement à la DDEA. Cette réunion vise à faire valoir auprès des services de l'Etat de la nécessité d'avancer concrètement dans l'instruction du dossier assainissement de la commune d'Auger-Saint-Vincent. Il semble que les démarches entreprises depuis 2005 par la municipalité pour faire admettre la spécificité d'Auger-Saint-Vincent commencent enfin à prendre corps dans l'esprit des représentants de l'Agence de l'eau, de la DDEA, de la préfecture de Beauvais et de la sous-préfecture de Senlis. Cette première réunion vise à fixer un calendrier d'actions précis. Le maire

invite tous les membres du conseil à venir à cette première réunion. Par ailleurs, le maire indique au conseil qu'un nouvel essai de puits de captage d'eau potable sera réalisé au sud de la commune, près de l'Hermitage. Les essais ont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

### **3. Convention terrain de football**

Le maire explique au conseil que la convention signée entre la municipalité, le club de football d'Auger et le propriétaire de la moitié du terrain vient d'être dénoncée par ce dernier. Une demande de rendez-vous a été faite auprès du propriétaire pour examiner les raisons de sa décision et pour examiner des solutions possibles. Le propriétaire nous a invités à nous rapprocher de maître Morelon, son chargé d'affaires.

Au regard de la convention, nous avons jusqu'au début de l'été 2010 pour trouver une solution qui devra satisfaire toutes les parties en présence.

### **4. Point école**

Fabrice Dalongeville demande à Véronique Joly de faire le point sur la rentrée scolaire. La présidente du SIVOS indique que la rentrée s'est bien passée. L'effectif du regroupement scolaire est d'un peu plus de 170 enfants. Les inscriptions à la cantine s'élèvent à 147. En moyenne, entre 80 et 90 enfants déjeunent chaque jour. Sabrina Derriche demande si une réflexion autour de la proposition d'un accueil pendant les vacances est conduite au sein du SIVOS. Un sondage auprès des familles pourrait être fait dans un premier temps. La directrice de la structure d'accueil pourrait se charger de monter le projet dans son ensemble afin de le présenter aux membres du SIVOS. Une réflexion est engagée (pour ouvrir un accueil au moment des petites vacances). Par ailleurs, les sapins présents à l'ouest des classes seront coupés à la Toussaint. Un mur sera construit à leur place. L'espace dégagé pourra être ensuite mieux aménagé.

### **5. Questions diverses**

- La grippe A. Fabrice Dalongeville expose au conseil le dispositif envisagé par la préfecture et l'union des maires de l'Oise en cas de pandémie. Pour notre secteur, un centre de vaccin sera ouvert Crépy-en-Valois dans la salle Bernard Kindraich, rue H. Berlioz.

- Monsieur le maire indique que le club de cyclisme de Senlis a contacté James Herbain, ancien champion de France de cyclo-cross, pour organiser à Auger-Saint-Vincent une compétition Ufolep le 22 novembre 2009. James Herbain se rapproche de l'exploitant agricole du terrain communal pour savoir s'il est possible de l'organiser sur cette jachère.

- Monsieur le maire se dit consterné du manque de civisme de quelques uns, habitants ou non de la commune, qui prennent le dépôt de verres pour une décharge publique à ciel ouvert. La commune l'a installé à cet endroit en raison de la facilité d'accès pour les automobiles. Par ailleurs, le conseil décide qu'il est nécessaire d'installer quelques poubelles de ville sur la place, à proximité de la mairie et vers le nouvel abris bus.

- Le maire indique également qu'il trouve désolant le comportement des automobilistes qui se garent au plus près de l'endroit où ils doivent se rendre sans tenir

compte de la sécurité des autres ; c'est notamment le cas tous les matins dans la rue des Cornouillers.

- Le maire remercie le comité des fêtes pour sa participation à la fête du village et pour l'organisation de la brocante. Les deux jours ont été très agréables. De plus, le nouvel aménagement de la place ne semble pas avoir perturbé l'installation du forain.

- Le maire indique qu'il souhaite réunir l'association foncière. Il est convenu d'organiser une réunion le 19 novembre 2009 en mairie à 9 heures.

- A la demande de deux sociétés spécialisées dans l'éolien, le maire demande au conseil s'il serait d'accord pour les accueillir au prochain conseil municipal afin que celles-ci puissent présenter leurs solutions. Le conseil accepte. Le maire précise que c'est suite à l'élaboration en cours du Scot du pays de Valois, qui fixe un espace à l'Ouest du canton de Crépy-en-Valois qui pourrait éventuellement accueillir de l'éolien, que les contacts ont été faits auprès des maires du secteur.

- Le maire indique qu'une opération de solidarité a été décidée au bénéfice de M. Caron. Elle se déroulera le samedi 3 octobre.

- Le maire indique au conseil qu'il permettra à ceux qui souhaitent participer à la votation citoyenne liée au changement de statut de la Poste de le faire en mairie ou en se manifestant auprès de lui.

- Le maire fait part des questions diverses posées par Laurence Cohen-Carraud. Elles concernent notamment les déchets déposés çà et là le long du chemin conduisant à la sablière. Elle demande ce que l'on pourrait faire pour éviter ces dépôts sauvages. Elle suggère de remettre de panneaux interdisant de déposer des déchets, de faire un article dans le journal municipal. Par ailleurs, une demande est faite concernant l'ancien babillard qui se démantibule. Il serait nécessaire de le changer. Une question est également formulée pour savoir qu'elle était l'origine des odeurs très fortes constatées à proximité de Villeneuve-Sur-Auger. D'après un agriculteur, il semble que cela soit de la mélasse de pommes de terre.

- Laurent Desmet fait savoir qu'il serait utile de demander à certains propriétaires de tailler les arbustes qui réduisent la visibilité. C'est le cas notamment à l'entrée de Chaumont et à l'entrée de Villeneuve. Il fait part également au conseil que des habitants de Villeneuve-Sur-Auger se plaignent des coups de klaxon donnés en journée.

- Patrick Lamoureux fait un compte rendu de l'assemblée générale du club de football. Il fait état de la demande du club concernant le versement du solde de la subvention municipale. Le maire répond qu'il se rapprochera du président du club à ce sujet. Par ailleurs, Patrick Lamoureux indique qu'il fera son possible avec Sabrina Derriche pour sortir le prochain journal municipal.

- Jean-Paul Nuyttens demande pourquoi il n'a pas eu de convocation pour les cérémonies du 14 juillet. Le maire lui indique que personne n'en avait eu en raison d'un oubli de sa part et qu'il en était désolé.

- Jean-Paul Nuyttens indique au conseil qu'il faudrait intervenir sur la plate-forme communale – ex-ligne SNCF – car les mauvaises herbes se multiplient, notamment les chardons, les graines s'envolant dans les champs voisins. Le maire répond qu'il est bien conscient de ce problème qui est le résultat d'une mauvaise intervention des entrepreneurs lors des travaux réalisés dans la commune. L'employé municipal est

d'ailleurs intervenu pour les couper. Sans doute sera-t-il nécessaire de prévoir une intervention plus lourde pour remettre en état cet espace.

- Francis Meunier indique que le comportement sur route de quelques pilotes de petites motos est dangereux. Il se demande d'ailleurs si ces véhicules ont le droit de circuler sur la route.

- Daniel Herbain s'étonne de la présence de beaucoup de mauvaises herbes dans la commune ainsi que dans le cimetière, le Maire fait savoir que la commune a été pulvérisée d'un nouveau produit désherbant aux dates habituelles mais que celui-ci n'a pas fait preuve d'une réelle efficacité, une procédure est en cours auprès du revendeur avec photos à l'appui afin de lui faire part de notre mécontentement.

- Daniel Herbain demande si le terrain municipal situé au sud de la ligne SNCF a été vendu. Pascal Bellonnet répond que non car le projet de construction initialement prévu a été abandonné par les acquéreurs. La vente n'a donc pas abouti. Pascal Bellonnet indique qu'une annonce sera publiée rapidement.

- Sabrina Derriche fait part aux membres du conseil de la nouvelle loi Carles votée au parlement ces derniers jours qui oblige les communes à financer la scolarisation des enfants d'âge primaire à l'extérieur de la commune dans des établissements privés. Pour rappel : la ville de Crépy en Valois a cessé d'exiger ce paiement obligatoire pour la scolarisation des enfants avec dérogation dans ses écoles publiques dès lors que le service d'accueil cantine et périscolaire a été mis en place.

- Sabrina Derriche fait part également de la création d'une nouvelle association sportive à Auger qui propose tous les mardis de 19 à 20h15 des cours de yoga dispensés par un professeur de Crépy en Valois : Mme Viviane Seguin. Les cours sont ouverts à tous et peuvent encore accueillir les personnes intéressées. Elle demande une aide de la commune du montant exigé par la préfecture pour l'enregistrement de l'association. Le conseil accepte.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le maire lève la séance du conseil municipal à 22h40.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal